

LE CLASSEMENT D'USAGE DES PARQUETS









Pour satisfaire ses utilisateurs, il est nécessaire de choisir un parquet en fonction de l'utilisation qui en sera faite. Comme pour tous revêtements de sol, les sollicitations auxquelles sera soumis un parquet dépendent de l'intensité et de la fréquence de l'usage qui sera faite du local dans lequel il sera posé.

A l'instar du classement UPEC, pour les autres revêtements de sols, la norme XP B 53-669 permet de choisir la qualité d'un parquet en fonction de son utilisation. Pour cela, cette norme attribue un classement d'usage :

- aux parquets en fonction de la dureté et de l'épaisseur de la couche d'usure,
- aux locaux en fonction de leur destination (usage domestiques ou usage publiques) et de l'intensité de leur utilisation (de la chambre à coucher aux aéroports).

Comment déterminer la classe d'usage des locaux ?

Avant de choisir un parquet, il faut d'abord connaître le type de local auquel il est destiné pour ensuite déterminer son classe d'usage. La norme XP B 53-669 rappelle, pour information, le système de classement des locaux défini dans la norme européenne EN 685.

classe	symbole	Niveau d'utilisation	description
		DOMESTIQUE	Zones destinées à un usage résidentiel
21		modéré/léger	zones d'utilisation faible ou intermittente
22		général/moyen	zones d'utilisation moyenne
22+		général	zones d'utilisation moyenne à intense
23		élevé	zones d'utilisation intense
		COMMERCIALE	Zones destinées à un usage public et commercial
31		modéré	zones d'utilisation faible ou intermittente
32		général	zone de passage moyen
33		élevé	zone de passage intense
34		très élevé	zones d'utilisation très intense

Cependant, en France, les destinations des locaux sont également définies par leur classement UPEC (cf. notice de classement UPEC des locaux, publiée dans le e-cahier du CSTB de juin 2018).

En parallèle, un classement UPEC a été déterminé pour l'ensemble des revêtements de sol sauf pour le parquet en bois. En effet, les parquets en bois sont les seuls revêtements de sols qui peuvent être rénovés et la méthode de classement ne parvient pas à intégrer cette particularité.

Il est toutefois possible, sur le même principe, de mieux préciser la nature des locaux sous-tendu dans les définition de la norme EN 685 (voir tableau en annexe).

Quels parquets utiliser et dans quels locaux ?

Les principales sollicitations auxquelles sont soumis les revêtements de sol sont le poinçonnement et l'usure. Dans certains cas, ils doivent pouvoir également être utilisés en milieu humide ou encore être aptes à supporter l'action de produits chimiques.

Le **poinçonnement** correspond aux actions des chocs (chutes d'objets, talons de chaussures etc ...), de mobiliers (pieds de meuble) ou encore d'engins roulants.

L'**usure** correspond principalement aux actions du trafic (rayures, abrasion localisée, etc ...).

Pour répondre à ces sollicitations, la caractéristique essentielle à prendre en compte pour un revêtement de sols en bois sera la dureté de l'essence. Toutefois, notamment pour l'usure, l'épaisseur de la couche d'usure du parquet est également un paramètre important.

Il faut noter que, pour déterminer les classes d'usage, la norme XP B 53-669 ne prend pas en compte la réparabilité des parquets. En effet, l'épaisseur de la couche d'usure et les caractéristiques du bois offre la possibilité de rénover un parquet. Plus l'épaisseur est importante et plus le bois est dur, plus le nombre de rénovations possible est important.

Il est cependant difficile de déterminer à priori le nombre exact de ces rénovations qui dépendent également de l'état du parquet et du matériel utiliser ou encore du type de finition.

Compte tenu de ces différents éléments, la norme XP B 53-669, attribue des classements d'usage conventionnel aux parquets bruts conformes aux normes existantes selon le tableau ci-dessous.

classes de dureté des essences	classes des parquets bruts en fonction de l'épaisseur minimale de la couche d'usure			
	> 2.5 mm	> 3.2 mm	> 4.5 mm	> 7 mm
A^(a)	21	21	22	22
B^(b)	21	22	23	31
C^(c)	23	31	33	34
D^(d)	31	33	34	41

(a) La classe A correspond à une dureté comprise entre 10 N/m² et 20 N/m². Les essences de cette classe sont notamment et conventionnellement : épicéa, pin sylvestre, sapin et aulne.

(b) La classe B correspond à une dureté comprise entre 20 N/m² et 30 N/m². Les essences de cette classe sont notamment et conventionnellement : bouleau, bossé, teck, châtaignier, mélèze, merisier, noyer, pin maritime ou sipo.

(c) La classe C correspond à une dureté comprise entre 30 N/m² et 40 N/m². Les essences de cette classe sont notamment et conventionnellement : afromorsia, chêne, doussié, érable, eucalyptus, frêne, guatambu, hêtre, iroko, makoré, moabi, movingui, orme, charme ou robinier (acacia).

(d) La classe D correspond à une dureté supérieure à 40 N/m². Les essences de cette classe sont notamment et conventionnellement : angélique, cabreuva, cumaru, ipé, jatoba, merbau, sucupira ou wengé.

Le choix du parquet brut se fera dans une classe définie ci-dessus, à minima équivalente à celle du local de destination.

Les classes d'usage et finitions

Généralement mais pas nécessairement, le parquet est revêtu d'une finition vernie ou huilée. Ces finitions peuvent être appliquées en usine ou sur chantier. Dans les 2 cas, elles n'ont pas d'incidence sur le classement d'usage des parquets. Elles doivent, cependant, être de qualité suffisante pour répondre aux sollicitations auxquelles elles seront soumises dans les locaux où le parquet sera posé.

Parquets finis sur chantier

Il n'existe pas de spécifications réglementaires sur la finition des parquets sur chantier. Cependant, la marque NF Parquets donne obligation au fabricant de prescrire des finitions ayant fait la preuve de sa performance pour le classement revendiqué. Cette préconisation doit détailler le nombre de couches, la quantité de produit appliquée par m² etc ...

Des produits de finition font l'objet d'un dossier technique délivré par FCBA et démontrant leurs performances.

Parquets finis en usine

La norme XP B 53-669 définit, à titre d'information, des méthodes d'essais pour qualifier les différents critères demandés à une finition mais elle ne fixe aucune exigence. C'est pourquoi, la marque **NF Parquets** a défini ses propres exigences en fonction des classes d'usage de la norme XP B 53-669.

Spécifications sur les finitions vernis

La résistance à la lumière est donnée à titre d'information. La cotation de la résistance aux agents chimique doit être toujours supérieure à 45.

classe dureté du bois	caractéristiques	Spécifications selon classement d'usage							
		21	22	23	31	32	33	34	41
B	adhérence	≤ 2							
	abrasion	6000 trs	6000 trs	12000 trs	12000 trs				
	rayure	80 gf	80 gf	80 gf	100 gf				
	chocs	150 mm	150 mm	200 mm	200 mm				
	Résistance aux agents chimique	≥ 50							
	chaise à roulette	/	/	roulette H 20000 cycles	roulette H 20000 cycles				
C	adhérence	≤ 2							
	abrasion			12000 trs	12000 trs	12000 trs	20000 trs		
	rayure			80 gf	100 gf	110 gf	120 gf		
	chocs			200 mm	200 mm	250 mm	250 mm		
	Résistance aux agents chimique	≥ 50							
	chaise à roulette			roulette H 20000 cycles	roulette H 20000 cycles	roulette H 25000 cycles	roulette H 25000 cycles		
D	adhérence	≤ 2							
	abrasion				12000 trs	12000 trs	20000 trs		
	rayure				100 gf	110 gf	120 gf		
	chocs				200 mm	250 mm	250 mm		
	Résistance aux agents chimique	≥ 50							
	chaise à roulette				roulette H 20000 cycles	roulette H 25000 cycles	roulette H 25000 cycles		

Spécifications sur les finitions huilées

La résistance à la lumière est donnée à titre d'information. La cotation de la résistance aux agents chimique doit être toujours supérieure à 45.

classe dureté du bois	caractéristiques	Spécifications selon classement d'usage							
		21	22	23	31	32	33	34	41
B	abrasion	≥ 50 trs							
	Résistance aux agents chimique	≥ 45							
	chaise à roulette	/	/	roulette H 20000 cycles	roulette H 20000 cycles				
C	abrasion	≥ 50 trs							
	Résistance aux agents chimique	≥ 45							
	chaise à roulette			roulette H 20000 cycles	roulette H 20000 cycles	roulette H 25000 cycles	roulette H 25000 cycles		
D	abrasion	≥ 50 trs							
	Résistance aux agents chimique	≥ 45							
	chaise à roulette				roulette H 20000 cycles	roulette H 25000 cycles	roulette H 25000 cycles		